



## Régate en équipage ouverte aux solitaires



### 1. REGLES

*La régata sera régie par :*

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) ne s'appliqueront pas
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
  - 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240 applicable au 1<sup>er</sup> mai 2015.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 - tous les bateaux du Système de handicap Osiris des classes B, C, D, E, F, G, R, L ainsi qu'aux multicoques jaugés M2K.

SR Antibes 2016 version 2		
Groupes nets	Filiere Croiseur	Filière régates
Classes Osiris	B,C,D,E,F,G	R et L
1	Croiseurs 28 et + Régates 26 et +	
2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
3	14 à 20.4	
4	0 à 13.9	

- .1.3 Les bateaux devront être équipés pour naviguer de nuit (éclairage en état de marche).
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré inscrire par internet sur le site de la SRA.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- La régates est ouverte aux équipages en solitaire (dérogation au guide Osiris). Des éléments de sécurité seront demandés. (Art 15 de l'Avis de course)

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Longueur	Montant
Jusqu'à 7.99 m	30 Euros
8 à 10.99 m	40 Euros
11m et plus	50 Euros

Les droits à payer incluent les frais d'inscription et le repas pour l'équipage le dimanche soir.

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
- Vendredi 24 juin de 17h à 21h  
Samedi 25 juin de 9h à 11h30
- 5.2 Jauge et contrôles : Des contrôles de jauge pourront être faits à tout moment.
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 25 juin	14 heures	Toutes classes

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier entre Antibes, Saint Tropez et retour. Longueur 58 milles.

7.2 Le départ sera donné en baie de la Salis.

## 8. CLASSEMENT

8.1 Une seule course doit être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système du temps sur distance avec cvl pour les Osiris et du temps sur temps pour les M2K. Un classement solitaire sera effectué en plus du classement général.

## 9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port le vendredi soir au 04.93.65.80.00

## 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 12. PRIX

La remise des prix se déroulera au club house de la SRA le dimanche à 19h. De nombreux lots seront offerts aux concurrents ainsi qu'un repas devant le club.

## 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [contact@sr-antibes.fr](mailto:contact@sr-antibes.fr) ou appeler le 04.93.65.80.00

## 15. Sécurité pour les équipages en solitaire

La régates étant ouverte aux équipages en solitaire, il est demandé à ces derniers :

- Le port du gilet de sauvetage 150 Newton de l'approche de la ligne de départ, puis tout au long de la course jusqu'au retour au port
- La présence d'une VHF portable sur canal 69 à proximité de la barre ou sur le gilet de sauvetage.
- La présence d'une lampe FlashLight sur le gilet